

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2024_50

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/11/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, BOINOT, DELOLY, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES, BLANC Christine, BLANC M. Françoise, GLAZKOFF, LAURENCO, MAIRE, PERROT, RACHON, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MME PACHOUD (pouvoir à M. VARACCA) MM HERVIOU (pouvoir à M. ESTEVES)

Excusés : MMES COUTURIER, NAZZI, ORAND, RIVATON, et MM., CALLEJA,

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Subventions scolaires 2024-2025

Domaine d'intervention : 7.5- Finances locales - Subventions

Chaque année, les directrices d'écoles publiques font part à la commune de leurs souhaits en matière d'activités et d'acquisition dans le cadre de leurs projets d'école.

Le Conseil Municipal est invité à leur accorder des subventions pour la mise en œuvre d'activités et l'acquisition de matériel au titre de l'année 2024-2025.

Au total, la dépense proposée s'élève à 33 389,44 € pour 368 enfants, c'est à dire à 90,73 € par enfant (y compris activité natation transférée à l'agglomération).

FOURNITURES SCOLAIRES

Type	quantité	prix unitaire	Total
Fournitures scolaires	368	37,00	13 616,00
Dotation photocopies Toutes les classes	193 260	0,0042	811,69
Fournitures direction (3 écoles)	1	400,00	400,00
Photocopies direction (6 750 copies)	6 750	0,0042	28,35
Fournitures exceptionnelles	1	2 500,00	2 500,00
TOTAL			17 356,04

ACTIVITES PERISCOLAIRES (voir détail fiche jointe)

ECOLE	Activités	Coût total (€ TTC)
CHARPAK	Activités	0
	Transports	526
	Fournitures exceptionnelles	1861
	TOTAL	2387
MELUSINE	Activités dont natation	6181.20
	Transports	3100
	TOTAL	9281,20
JUGE	Activités dont natation	1425.20
	Transports	2940
	TOTAL	4365,20
	TOTAL GLOBAL	16 033,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi des subventions scolaires ci-dessus pour l'année 2024-2025,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 19/11/2024

Le Maire,



Bernard VALLON

